

GRANDE ÎLE

DES LIVRAISONS APAISÉES dans une ville qui innove

Nouvelle étape au 1^{er} septembre 2019



Ce qui change au 1^{er} septembre 2019

Seuls les véhicules de livraisons
équipés des pastilles Crit'Air 1, 2 et 3
sont autorisés.

Livraison, les bonnes pratiques

- > Je respecte le sens de circulation en zone piétonne.
- > Je privilégie le stationnement sur les emplacements de livraison.
- > Je ne stationne pas sur les pistes cyclables.
- > Je fais attention en ouvrant ma portière.
- > Dans les zones piétonnes je circule au pas (à vélo ou en véhicule).
- > Dans les zones de circulation, je respecte la vitesse maximale autorisée de 30 km/h.
- > Lorsque j'effectue une livraison, je coupe le moteur.

Livraisons autorisées aux véhicules équipés des pastilles Crit'Air suivantes :



Les livraisons de marchandises

DÉFINITION D'UN VÉHICULE PROPRE

Un véhicule de livraison propre est un véhicule utilitaire léger ou un poids lourds dont le tonnage n'excède pas les 7,5t, avec une motorisation électrique et GNV.



Informations complémentaires

logistique.urbaine@strasbourg.eu

strasbourg.eu/regles-de-livraison-au-centre-ville

